

PREFECTURE DE LA MAYENNEREPUBLIQUE FRANCAISE

Direction des affaires décentralisées
Et actions de l'Etat (ADAE)

Conduite des politiques interministérielles

Affaires générales, culture, loisirs,
Enseignement supérieur, coordination

ARRETE N° 2002-P-1690 du 09 SEP. 2002

portant inscription à l'inventaire supplémentaire des antiquités et objets d'art

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la légion d'honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques, notamment ses articles 24 bis et 37 ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, notamment son article 5 ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 complétant et modifiant la loi du 31 décembre 1913, notamment ses articles 1^{er}, 3, 4, 6 et 8 ;

VU le décret n° 71-859 du 19 octobre 1971 relatif aux attributions des conservateurs des antiquités et objets d'art, notamment ses articles 1^{er} et 5 ;

VU l'arrêté préfectoral l'arrêté n° 2000-P-1898 du 11 décembre 2000, modifié par l'arrêté n°2001-P-1429 du 21 août 2001, portant composition de la commission départementale des des antiquités et objets d'art;

VU l'avis de la commission départementale des antiquités et objets d'art en date du 17 juin 2002 ;

SUR proposition de M. le préfet de la Mayenne ;

ARRETE

Article 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

BAZOUGERS : Eglise paroissiale Saint-Victeur

- **Autel-retable Sainte-Anne** (retable, autel, groupe sculpté de Saint-Joachim et la Vierge, degré d'autel et grille de clôture), calcaire, marbre, fer forgé, XVIIe siècle(1683 ?) et XIXe siècle
7753001167

- **Autel-retable Saint-Sébastien** (retable, autel, statues de Saint-Sébastien et de Saint-Gervais), calcaire, marbre, plâtre, terre cuite, par François III Houdault, XVIIe siècle (1688) et XIXe siècle
7753001168

- **Autel-retable Saint-Roch** (retable, autel, statues de Saint-Roch et Saint-Protais), calcaire, marbre, plâtre, terre cuite, fer forgé, par François LANGLOIS, XVIIIe siècle (1688) et XIXe siècle PN53001169

- **Autel-retable Saint-Joseph** (retable, autel, statues de Sainte-Marie Madeleine, degré d'autel, grille et clôture), calcaire, marbre, terre cuite, fer forgé, par François LANGLOIS, XVIIIe siècle (1703) et XIXe siècle PN53001170

- **Maître-autel** (degrés d'autel, autel, tabernacle, gradin d'autel), marbre blanc et gris, bois, bois polychrome et bois doré, XVIIIe et XIXe siècle PN53001171

- **Table d'applique (actuel maître-autel)**, marbre blanc veiné gris, bois doré, troisième quart XIXe siècle PN53001172

- **Reliquaire de Saint-Pie X**, bois et bois doré, pâte de verre, XVIIIe siècle PN53001173

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, Monsieur le directeur régional des affaires culturelles, Monsieur le conservateur départemental des antiquités et objets d'art, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de la Mayenne, Monsieur le maire de Bazougers, le propriétaire et le dépositaire de ces objets sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Laval, le 09 SEP. 2002

Le préfet,



Rémi THUAU